

## Le mot du président



Je vous en parlais dans la dernière newsletter, les enjeux sont forts pour Agemetra, dans un contexte de pénurie de ressources médicales, afin de garantir aux employeurs et salariés des entreprises adhérentes, proximité, qualité et effectivité du service rendu.

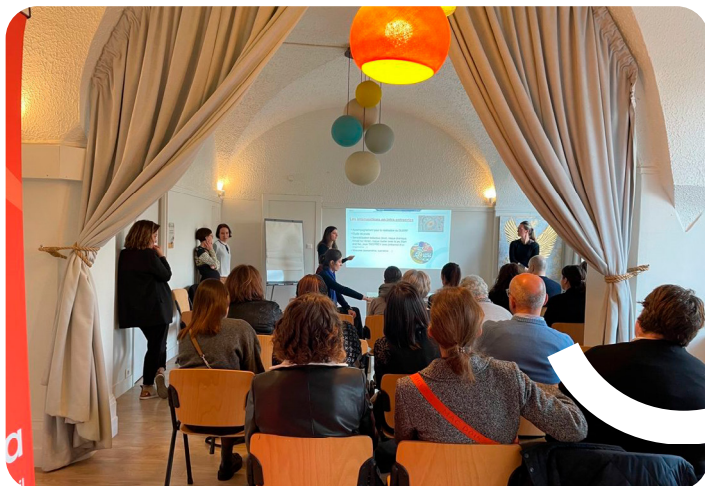
En ce sens, Agemetra s'est engagée et vient d'être recommandée à la certification ISO 9001 sans réserves, suite à un audit mené courant février.

Les efforts pour plus de proximité se poursuivent avec des matinées portes-ouvertes dans les centres médicaux et des ateliers de prévention organisés au plus près des entreprises, afin d'aller davantage à leur rencontre.

Les collaborations et partenariats institutionnels et médicaux se développent pour gagner en expertise, développer et fidéliser les compétences, mais aussi redonner du sens et de l'attractivité au secteur de la prévention et de la santé au travail.

Je vous laisse, dès à présent, découvrir cela.

**Luc Martinod,**  
Président du Conseil d'Administration d'Agemetra







matinée portes-ouvertes du 30 janvier organisée par le centre médical d'Ainay

## Les nouveautés

### Nos centres médicaux vous ouvrent leurs portes !

Initiées cette année, des matinées portes-ouvertes sont proposées aux entreprises adhérentes.

L'occasion pour elles,

-  de rencontrer l'équipe pluridisciplinaire de leur centre de rattachement : médecins du travail, infirmières en santé travail, assistants et conseillers en prévention, assistantes médicales...
-  de faire le point sur les différentes visites de suivi,
-  d'avoir un aperçu des interventions et actions menées au sein des entreprises,
-  et d'échanger et d'avoir des réponses aux questions qui les préoccupent.

Les centres d'Ainay et de Tassin-la-Demi-Lune se sont respectivement lancés le 30 janvier et le 12 mars. Les retours sont très positifs tant pour les adhérents que pour les équipes Agemetra.

« Je vous remercie pour cette matinée très riche en informations et échanges. C'est très agréable d'identifier nos interlocuteurs au sein du centre médical d'Ainay. »

« Présentation claire et complète permettant de bien comprendre les différents champs d'action du SPST. Le format dynamique avec la réponse aux questions en direct était très appréciable, rendant le tout plus vivant, accompagné d'exemples concrets par les questions posées. Un grand merci à l'ensemble de l'équipe de l'Agemetra de Tassin pour cette matinée ! »

### Pathologies professionnelles : Agemetra renforce son implication

Agemetra a initié en janvier dernier une collaboration avec les Hospices Civils de Lyon (HCL). Elle est le premier Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de France à engager un partenariat avec un Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE).

#### Les objectifs :

- permettre à ses médecins d'enrichir leur formation et leurs pratiques,
- faire bénéficier de leur expérience en matière de prévention des risques professionnels,
- et développer son attractivité pour les étudiants en médecine.

#### 4 actions engagées depuis janvier 2024

##### 1. Des consultations au CRPPE assurées par des médecins du travail d'Agemetra

- Les cancers professionnels et la toxicologie environnementale et professionnelle
- Les psychopathologies en lien avec le travail, en binôme avec un psychiatre du service

##### 2. L'observation des activités du CRPPE par les collaborateurs médecins d'Agemetra

Les collaborateurs médecins d'Agemetra ont assisté à des consultations en pathologies professionnelles durant 1 semaine chacun, au cours du premier trimestre. Cette période d'observation contribue à enrichir la formation de ces futurs médecins du travail.

##### 3. L'accueil d'étudiants en médecine au sein de nos centres médicaux

Agemetra permet à des étudiants externes de réaliser une partie de leur stage au sein de certains de ses centres médicaux afin notamment de découvrir l'activité de santé au travail dans un SPSTI, allant de l'activité clinique (visites médicales et entretiens infirmiers) aux actions en milieu de travail en entreprises, ainsi que le travail en équipe pluridisciplinaire.

##### 4. La formation continue des médecins d'Agemetra par les différents membres de l'équipe médicale du CRPPE

Les médecins intervenants au CRPPE seront amenés à dispenser des formations courtes et ciblées sur des sujets de santé au travail, d'intérêt particulier dans la pratique quotidienne des médecins du travail et médecins collaborateurs. Ces sessions permettront de mieux repérer certaines pathologies d'origine professionnelle, de mieux orienter et conseiller les travailleurs, d'optimiser le suivi médical des travailleurs pendant et après leur exposition.

### Les pathologies professionnelles

Pour être qualifiée de « professionnelle », la maladie doit être la conséquence directe d'une exposition du travailleur à un risque présent dans l'exercice de la profession. Celui-ci peut être par exemple physique, chimique, biologique, ou organisationnel et psychosocial. Selon le rapport annuel de l'Assurance Maladie publié en décembre 2021, plus de 40 000 cas seraient reconnus chaque année, avec une très large majorité de troubles musculo-squelettiques, qui représenteraient près de 87% des maladies professionnelles. Selon l'Anact, les secteurs les plus touchés sont ceux de l'aide et du soin à la personne chez les femmes, et ceux du BTP et de la métallurgie chez les hommes.

### Coup de pouce

#### Les subventions Prévention de la Carsat Rhône-Alpes

La Carsat Rhône-Alpes propose la subvention Prévention des **risques ergonomiques**. Son objectif est de réduire l'exposition aux risques liés à des contraintes physiques marquées dans une démarche de renforcement de la prévention des risques professionnels et de la préservation de la santé des salariés.

Toutes les entreprises sont concernées par cette aide, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille. Elle permet de financer des actions de prévention, des actions de sensibilisation, des aménagements de postes de travail et la prise en charge des frais de personnel de prévention dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds. Plus d'informations sur [la page dédiée](#) du site de la Carsat.

Entreprises de moins de 50 salariés ? Vous pouvez bénéficier également d'aides financières de la Carsat pour vos actions de prévention en lien avec les **risques chimiques et les risques psychosociaux**. Plus d'informations sur [la page dédiée](#) du site de la Carsat.

### Métier

Découvrez le métier d'infirmier.ère en Santé au Travail.

